

Haïti : le Camp Espwa et l'égalité des chances

Mathieu Simard

Volume 18, numéro 1, septembre 2009

Situations de crise et situations de handicap
Humanitarian Crisis and Disabling Situations

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1087642ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1087642ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Réseau International sur le Processus de Production du Handicap

ISSN

1499-5549 (imprimé)

2562-6574 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Simard, M. (2009). Haïti : le Camp Espwa et l'égalité des chances. *Développement Humain, Handicap et Changement Social / Human Development, Disability, and Social Change*, 18(1), 101–102. <https://doi.org/10.7202/1087642ar>

Haïti : le Camp Espwa et l'égalité des chances

MATHIEU SIMARD

Centre québécois de formation en matière de droits humains, Montréal, Canada

Voix de la communauté • Voices from the community

Présent en Haïti depuis le 2 juillet 2010 pour un projet de réadaptation avec Hands of Light in Action (HOLIA) dans un camp de déplacés interne, le Camp Espwa (Camp Espoir), force est de constater tout le chemin qu'il reste à faire pour que la population du camp ait accès à un niveau de vie répondant aux besoins primaires.

Le Camp Espwa est situé à Fonds Parisien, une petite agglomération située entre Port-au-Prince et la frontière de la République Dominicaine, à l'intérieur des terres. Un camp de tentes comptant environ 1700 personnes, pour la plupart des gens qui habitaient à Port-au-Prince avant le séisme du 12 janvier.

Les besoins sont innombrables: les quatre puits sont contaminés par la bactérie E. Coli, les tentes ne constituent pas un abri permettant de protéger les habitants contre les éléments, 40 des 365 tentes du camp ayant été soufflées par une dépression tropicale à la fin du mois de juin, et les cas de malnutrition étant évidents. C'est une situation fort déplorable à laquelle tous les habitants sont confrontés.

Mais qu'en est-il de la situation particulière des personnes vivant avec une limitation fonctionnelle (PLF)? Une réunion de rencontre avec ces dernières, et ouverte à tous les participants intéressés, a permis de cibler des éléments qui leur étaient propres en réponse à la question: quels sont vos besoins et les problèmes qui vous préoccupent?



Photo prise par Lorin Young (agrément de publication) au Camp Espwa en Haïti, avec l'accord des gens photographiés.

Le besoin d'avoir accès à une quantité de nourriture suffisante est revenu à plusieurs reprises. Une personne mentionnait, entre autre, la difficulté pour les personnes à mobilité réduite de pouvoir physiquement accéder aux lignes de distribution. Un autre problème cité à plusieurs reprises est la difficulté d'accéder à un travail rémunéré. Les participants présents mentionnaient qu'aucune personne avec limitation fonctionnelle n'occupait, en ce moment, un poste rémunéré, une réalité affectant fortement leur indépendance. Le troisième thème, le plus rapporté, fut celui de l'accessibilité physique. Les chemins de terre sillonnant le camp se révéleraient impraticables en cas de pluie. De même, les canaux creusés pour l'évacuation des eaux limitent la mobilité, car plusieurs n'osent pas circuler librement par peur des chutes ou par incapacité à propulser seul leur chaise roulante dans ces conditions et se retrouvent dépendants de la famille ou de la communauté pour les déplacements. Le manque d'accessibilité se retrouve également au niveau des douches et des latrines, ayant toutes un marchepied, étant glissantes et ne comportant aucun élément d'adaptation. Certains participants ont également rapporté que les difficultés au niveau de l'accessibilité physique sont augmentées le soir tombé, le camp ne disposant que d'un seul réverbère, n'étant pas situé dans la partie du camp où sont localisées la majorité des PLF.

D'autres éléments cités furent: le manque d'accès à la nourriture et à l'eau potable, les difficultés liées à la poussière, l'incapacité de payer les frais nécessaires pour assurer l'éducation de leurs enfants, l'incapacité de réparer leurs tentes déchirées, la pauvreté dont ils souffrent, le fait de ne pas avoir de vêtements en quantité suffisante et de draps pour se protéger des moustiques la nuit, le fait de ne pas avoir de combustible pour cuire les aliments. La question des équipements permettant de pallier à la limitation fonctionnelle est également importante. Le fait de ne pas avoir de matelas, de lit de camp ou de chaise présente une barrière physique rendant la mobilité plus difficile et étant source d'inconfort. Deux des témoignages fort poignants qui ont ouvert et clos la discussion furent, pour le premier, que

la personne avait l'impression de n'être plus en vie, et la dernière, que son mari l'avait coupée de ses enfants qu'elle n'avait pas pu revoir depuis son amputation.

Que faire devant tant de griefs et de barrières se dressant contre l'égalité des chances pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle? La réponse ne provient pas automatiquement des organisations non-gouvernementales (ONG) présentes sur le terrain, les PLF ayant exprimé à plusieurs reprises leur frustration de ne pas avoir de programme s'attardant à répondre à leurs besoins en particulier. La solution peut bien davantage provenir des personnes avec limitations fonctionnelles elles-mêmes et de leurs alliés au sein de la communauté et au sein des ONG qui appuient leurs revendications. Un exemple concret de ceci est la création le 9 juillet de l'Union des citoyens handicapés après le séisme du 12 janvier 2010, une association ouverte à toutes les PLF du camp et cherchant à constituer un lieu d'échange et de défense de leurs intérêts communs.

Les premières actions initiées ensemble furent d'établir une liste des personnes avec limitations fonctionnelles pour la liste de distribution de l'organisation se chargeant de la majorité de celles-ci. La seconde étape consiste en trois questionnaires qui permettront de cibler de façon plus précise les besoins des divers groupes de PLF et d'établir le nombre total de celles-ci. Ces informations seront utilisées pour plaider en leur faveur, afin d'aller chercher des ressources permettant de répondre à leurs besoins spécifiques. La troisième étape sera le réseautage avec d'autres associations de défense des droits des personnes vivant avec un handicap et autres ONG. L'association travaille également présentement sur un agenda d'activités qu'ils peuvent mener en commun avec (ou sans) leurs partenaires pour améliorer leurs conditions de vie.

Comme l'affirme l'adage d'Haïti, l'union fait la force, et cela est d'autant plus vrai pour les personnes vivant avec une limitation fonctionnelle et leurs alliés, afin de lutter pour l'égalité des chances...

